

PROVINCE DE QUEBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE SAINT ANDRÉ DE RESTIGOUCHE

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-
RESTIGOUCHE.

Une session spéciale sera tenue jeudi le 15 décembre 2022 à 18:15 heures à la salle
municipal, au 163 principale.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 002-2022 pour l'année financière 2023 fixation du
taux de la taxe foncière, tarif de compensation pour le recyclage, les ordures,
taux d'intérêts, versement de taxes.
4. Entente pour nouvelle délimitation
5. Période de question
6. Levée de la séance extraordinaire

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 12 décembre 2022.



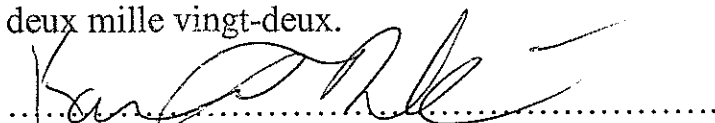
Karine Dubé

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Dubé, directrice générale et greffière trésorière, résidant à
Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le
présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants , à savoir :
magasin Coop , bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de décembre
deux mille vingt-deux.



Signature